



Le conseil de coopération

*un outil pour organiser la vie de la classe
et gérer les relations*

Type d'outil : outil au service de l'organisation de la vie de la classe et la gestion des relations interpersonnelles

Auteur(s) : Yasmine Dogot, étudiante en section primaire (3^e bachelier), Haute Ecole Louvain en Hainaut, Ecole normale de Leuze-en-Hainaut

Cycle(s) au(x)quel(s) est destiné cet outil : cet outil fut mis en œuvre dans le contexte de mes stages réalisés au cycle 2 et au cycle 4, mais les idées développées ci-dessous sont tout à fait transférables au cycle 3, en maternelle, voire même au secondaire, moyennant certaines modifications.

Contexte de conception de l'outil :

Lorsque j'étais élève, en 5^e et 6^e années primaires à la Sainte-Union de Kain, j'ai eu l'occasion de vivre un conseil de coopération avec les élèves de la classe et notre instituteur, Monsieur Patrick Duponchelle. Nous nous réunissions régulièrement, en cercle, afin de parler de nos multiples projets en cours, mais aussi des nombreux conflits et tensions qui régnaient au sein de notre classe. Déjà à ce moment-là, je trouvais ce rassemblement très intéressant puisque chacun avait le droit à la parole et cela permettait de trouver, ensemble, des solutions à des problèmes qui pouvaient peser très lourd sur nos épaules. Ces instants représentèrent mes premiers pas dans le conseil de coopération : une réunion rassemblant tous les protagonistes de notre classe, au cours de laquelle nous discutons des projets, des relations interpersonnelles... et ce, dans le but de vivre harmonieusement en collectivité.

Le choix du sujet de mon Travail de Fin d'Etudes fut une évidence pour moi. Grâce à ma formation à l'Ecole Normale, aux stages que j'ai réalisés et aux personnes que j'ai eu la chance de rencontrer dans ma vie, j'ai pu me positionner et faire le choix de l'approche pédagogique que je souhaitais appliquer dans ma future carrière d'enseignante.

J'ai donc décidé de mener une recherche-action sur le sujet, en collaboration avec les titulaires que j'ai pu rencontrer lors de mes stages ainsi qu'avec d'illustres spécialistes qui m'ont donné de précieux éclaircissements sur ce sujet passionnant tels que Sylvain Connac¹ et Danielle Jasmin².

Placer les enfants au centre de ce « petit milieu de vie » qu'est la classe, tout mettre en œuvre pour que ceux-ci puissent vivre ensemble dans un climat favorable aux apprentissages, donner aux élèves le droit à la parole, leur transmettre des valeurs d'entraide, de respect, de collaboration, de démocratie, d'égalité... sont des éléments primordiaux pour moi. J'ai la chance d'avoir trouvé l'outil qui me permettrait d'atteindre - ou en tout cas de toucher du bout des doigts - ces objectifs dans le conseil de coopération.

J'ai également pu me rendre compte du manque d'information et d'éclairage de la plupart des enseignants et futurs-enseignants à ce sujet. C'est pour cette raison que j'ai eu la volonté de

¹ Sylvain Connac est l'auteur du livre Apprendre avec les pédagogies coopératives, éditions ESF, 2013

² Danielle Jasmin est l'auteure du livre Le conseil de coopération, éditions La Chenelière, 1994

créer un guide pratique afin d'explicitier les grandes lignes directrices du conseil de coopération.

Intérêt de l'outil :

Le conseil de coopération est un moyen privilégié de placer les enfants en situation de démocratie, en la vivant directement avec leurs camarades de classe. Selon Sylvain Connac, le conseil de coopération « *permet de faire de la classe le terrain d'entraînement de la vie citoyenne, en considérant les camarades comme les partenaires privilégiés de cette vie civique. C'est pour cela que l'on parle de mitoyenneté. Avoir d'abord le souci de la rencontre du voisin*³. »

Organiser un conseil de coopération dans une classe a de nombreuses conséquences au niveau des apprentissages des enfants. En effet, ceux-ci rencontreront et s'approprieront de nombreuses valeurs telles que la coopération, l'égalité, la liberté d'expression, le respect de soi et des autres, l'entraide, la justice... Il permet également de travailler les compétences transversales relationnelles, souvent peu au centre des activités réalisées dans une classe.

Le conseil de coopération « développe des habiletés sociales de coopération, l'apprentissage des droits collectifs et individuels avec la conscience des responsabilités que ces droits supposent⁴. »

Conseils pour une bonne utilisation de l'outil :

✓ Des décisions à prendre.

Le conseil de coopération intervient lorsque les élèves de la classe ont des libertés ou lorsque des projets doivent être organisés. Comme son nom l'indique, il nécessite la coopération de tous les enfants de la classe. Il faut donc des éléments sur lesquels les enfants ont besoin de s'entendre pour prendre des décisions. Pour cela, il faut un partage des décisions entre l'enseignant(e) et les élèves. S'il y a des décisions à prendre, le conseil a alors toute sa place.

Il faut donc, en tant qu'enseignant(e), accepter de déléguer des pouvoirs, de cogérer la classe avec les enfants. Si l'enseignant décide tout, un des risques est que les enfants ne discutent que de ce qui ne va pas bien. Le conseil se transforme alors en une sorte de tribunal où les enfants ne font que s'accuser les uns les autres.

Pour introduire un conseil de coopération dans sa classe, Sylvain Connac proposait aux enfants d'organiser une excursion scolaire. Ceux-ci devaient donc se mettre d'accord au sujet du lieu, du moment, des accompagnateurs, de la lettre aux parents...

Pour ma part, j'ai, au cycle 2, introduit le conseil de coopération en proposant aux enfants d'organiser les anniversaires du mois. Nous avons donc fixé une date et les enfants se sont mis d'accord sur des éléments à apporter : gâteaux, boissons, bonbons, chocolats, musique, un accessoire de déguisement...

✓ « On en discutera au conseil ».

Le conseil de coopération représente un cadre pour prendre des décisions. Il faut donc bien garder en tête que toutes les décisions qui ne nécessitent pas d'être prise dans l'immédiat doivent être postposées, et ce, en informant les enfants.

✓ Présentation du concept et des objectifs du conseil de coopération.

Il est très important de discuter avec les enfants du terme « coopération » afin que ceux-ci aient bien en tête sa signification. Il faut également bien leur expliquer le fonctionnement du conseil, ce qu'est un conseil et surtout, ce que ce n'est pas. Il est intéressant, pour cela, de créer, avec les enfants, les règles du conseil de coopération lors du premier conseil (prise de parole, respect des autres, parler *aux* autres et non *des*

³ CONNAC Sylvain (2013). Le conseil n'est pas un tribunal. *Animation et Education*, n°235-236, juillet-octobre, p. 55.

⁴ JASMIN Danielle (1994). *Le conseil de coopération : Un outil pédagogique pour l'organisation de la vie de classe et la gestion des conflits*. Montréal : Les éditions de la Chenelière, p.3.

autres...). Chaque enfant marque alors son accord avec ces règles en apposant sur une feuille, sa signature. Ces règles seront rappelées aux enfants de manière régulière.

- ✓ **Mise en place préalable des "messages clairs"** ou d'un outil de gestion des conflits par les enfants (voir annexe n°1).

Les messages clairs, initiés par Danielle Jasmin, représentent une technique de gestion non-violente des conflits entre enfants par la description des faits et des émotions que ceux-ci suscitent.

Exemple :

1. Description du comportement désagréable : « *Quand tu te moques de moi... »*
2. Explication de son sentiment : « *... cela me met en colère. »*
3. Vérification de la compréhension : « *As-tu compris ? Es-tu désolé(e) ? »*
4. Réponse à la question par le camarade : « *Oui. Je regrette de m'être moqué(e) de toi »*.

Si la personne qui a fait souffrir son camarade ne répond pas, n'a pas compris ou refuse l'explication, alors ce dernier peut en parler au conseil de coopération. Ainsi, avant qu'un conflit ne soit discuté en conseil, les enfants eux-mêmes doivent avoir tenté de le résoudre, en mettant en évidence les faits et les sentiments qu'ils éprouvent.

L'apprentissage des messages clairs passe par des jeux de rôle, des situations fictives de la vie d'un élève pour lesquelles un message clair est nécessaire pour mettre fin à une situation désagréable. L'intériorisation de cette technique demande du temps mais elle permet encore une fois que le conseil de coopération ne se transforme en tribunal où tous les petits conflits apparaissent au grand jour.

- ✓ **Un panneau sur lequel les enfants inscrivent les sujets** à discuter au conseil.

Le conseil de coopération requiert la présence en classe d'un panneau, appelé journal mural, afin que ceux-ci s'inscrivent en justifiant la raison pour laquelle ils souhaitent parler de ce sujet au conseil. Sans celui-ci, les discussions du conseil de coopération risquent de « partir dans tous les sens », or celles-ci ont besoin d'un cadre. La condition pour qu'un sujet soit abordé est donc l'inscription préalable sur le journal mural. Cela permet de prendre du recul, de réfléchir : « *Cela vaut-il vraiment la peine que cela en soit discuté avec toute la classe ? »*

Ce tableau, que j'ai choisi en liège afin de pouvoir y épingler facilement des petits papiers, doit être suffisamment grand, divisé en différentes rubriques possédant un titre.

- ✓ **Une organisation rigoureuse de l'espace.**

Il est très important que, lors du conseil, les enfants soient positionnés en cercle, assis sur des chaises. Cela favorise l'écoute. Les enfants doivent pouvoir voir chaque camarade ainsi que l'enseignant(e). L'enseignant(e) doit donc elle aussi pouvoir regarder dans les yeux chaque enfant. Ce dispositif permet à chacun de se sentir intégré dans le groupe et de participer au même titre que les autres.

- ✓ **Une organisation rigoureuse du temps.**

Le conseil de coopération doit avoir lieu à intervalle régulier, le plus souvent une fois par semaine. Il est préférable que celui-ci ait lieu le même jour dans la semaine, au même moment. Les enfants savent alors quand celui-ci a lieu et quand leurs éventuels problèmes seront réglés.

Le Conseil de coopération

Qui ?

Le conseil de coopération réunit tous les enfants de la classe ainsi que l'enseignant(e). Les élèves discutent, font des projets, félicitent un camarade, prennent des décisions par vote ou par consensus, établissent les lois de la classe... tout en respectant la parole, l'avis des autres.

L'enseignant(e) a un rôle d'animateur(-trice). Il a, selon Danielle Jasmin, trois fonctions⁵ :

- 1) **Fonction de clarification** (concernant le contenu) : l'enseignant(e) reformule ce qui a été dit, il explicite, sollicite auprès des enfants les informations manquantes, il résume, définit et fait définir...
Cela permet aux enfants de comprendre tout ce qui se dit et trouver sa place dans le processus décisionnel.
- 2) **Fonctions de contrôle** (concernant la procédure) : il donne la parole aux enfants qui le demandent, tout d'abord à ceux qui parlent le moins, il aide tous les enfants à parler, il freine, stimule, fait respecter l'écoute des autres, fait des renforcements positifs, nomme les éventuels enfants au « comportement dérangeur »...
- 3) **Fonctions de facilitation** (concernant le climat) : il invite les enfants à exprimer leurs sentiments en pratiquant l'écoute active, il encourage chacun à dire ce qu'il pense en formulant des messages clairs, il aide à trouver des solutions et à résoudre les conflits, il impose la valeur de coopération en demandant aux enfants comment nous pouvons aider.

L'exercice de toutes ces fonctions sécurise les enfants. L'enseignant(e) doit demeurer le référent et les élèves savoir qu'il reste le « capitaine du bateau ».

Quoi?

Le terme de « conseil de coopération » a été donné par Danielle Jasmin, au Québec, à la « *réunion de tous les enfants de la classe avec l'enseignante, où ensemble et en cercle, on gère la vie en classe, ce qui va bien et ce qui ne va pas, soit : l'organisation de la vie en classe, du travail, des responsabilités, des jeux, les relations interpersonnelles, les projets* »⁶

En début d'année, il est nécessaire de préciser aux enfants que l'on procède comme ceci ou comme cela mais qu'après, on décidera au conseil de coopération. Ils verront ce que c'est lors du premier conseil. Cela suscite l'intérêt et la curiosité des enfants⁷.

⁵ JASMIN Danielle (1994). *Le conseil de coopération : Un outil pédagogique pour l'organisation de la vie de classe et la gestion des conflits*. Montréal : Les éditions de la Chenelière, p.49-51.

⁶ JASMIN Danielle (1994). *Le conseil de coopération : Un outil pédagogique pour l'organisation de la vie de classe et la gestion des conflits*. Montréal : Les éditions de la Chenelière, p.4.

⁷ POCHET Catherine, OURY Fernand (1979). *Qui c'est l'conseil?* Paris : François Maspero éditeur.



Les enfants sont disposés en cercle, l'enseignant(e) fait partie du groupe.

Lors du premier conseil, il faut définir ensemble le concept de coopération et annoncer qu'en tant qu'enseignant(e), c'est selon cette valeur que nous voulons vivre en classe. Il est également nécessaire d'expliquer le rôle du journal mural et de la farde du conseil.

1) Le journal mural

Le journal mural est un outil que l'on doit à Célestin Freinet. Il permet d'établir l'ordre du jour du conseil. Le nom et l'ordre des rubriques peuvent être personnalisés.

Pour ma part, j'ai choisi de nommer la première colonne « *Je remercie/je félicite* ». Les enfants écrivent sur un bout de papier qu'ils fixent dans la colonne à l'aide de punaise une félicitation ou un remerciement éventuel en justifiant leurs raisons.

La deuxième colonne est intitulée « *Je veux parler de...* » et permet aux enfants d'y proposer des sujets qui concernent la vie de la classe et dont ils souhaitent discuter : un conflit, un problème d'organisation, un métier (charge) qu'ils souhaitent changer...

La troisième colonne est intitulée « *Je propose* » et offre aux enfants la possibilité de faire des propositions d'activités, parler des projets de sortie, de fête d'école... Les enfants s'inscrivent sur le journal mural lorsqu'ils en ont l'occasion dans la journée : avant d'aller en récréation, sur le temps de midi... A côté de celui-ci se trouve une boîte avec intercalaires où sont disposés les petits papiers.



Mon journal mural du conseil de coopération et les trois rubriques



Edouard s'inscrit sur le journal mural

2) La farde du conseil

La farde du conseil permet de consigner et d'écrire tout ce qui se dit en conseil de coopération. Le président ou le secrétaire y écrit l'ordre du jour, les engagements et décisions prises (voir annexe n°2).

J'y place également, dans une enveloppe tous les petits papiers. Ils peuvent un jour servir à nouveau.

*Présentation
de la farde
du conseil
lors du
premier
conseil*



Quand ?

Le conseil de coopération a lieu de manière régulière, généralement une fois par semaine. Je pense nécessaire que celui-ci ait lieu toujours le même jour à la même période. Je pense qu'il est préférable de l'organiser le vendredi, fin de matinée ou fin de journée.

Des conseils de classes extraordinaires peuvent tout à fait être organisés en cas d'extrême nécessité.

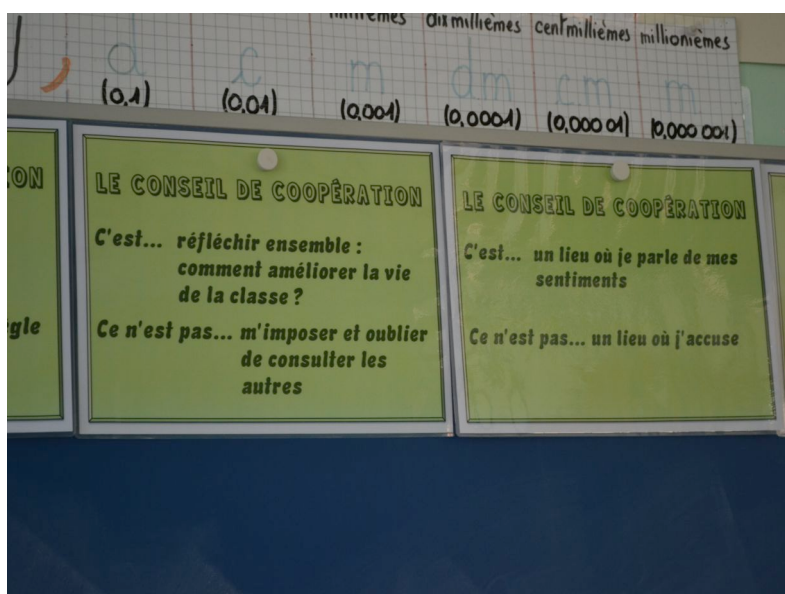
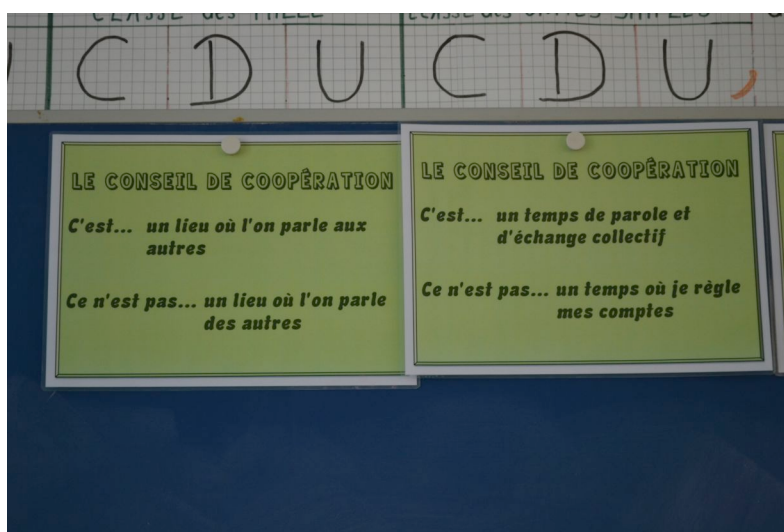
Lors des premières semaines de mise en place, je trouve nécessaire de prévoir un conseil, le plus tôt possible afin d'y établir les règles de la vie de la classe, voter les lois de la classe. Pour la mise en place en début d'année, il est possible de faire de petits conseils tous les jours pour mettre en place le fonctionnement de la classe.

Comment ?

- ✓ Les enfants sont disposés en cercle afin que tout le monde puisse se voir, dans la classe ou dans tout autre local suffisamment spacieux pour accueillir toute la classe. Il est préférable que les enfants soient assis sur des chaises car cela favorise l'écoute.
- ✓ Lors du premier conseil, après l'explication de son fonctionnement, du principe du journal mural et de la farde du conseil, il est important d'établir ensemble les lois de la classe et règles de vie. Si celles-ci sont construites et illustrées en photo par les enfants, celles-ci auront beaucoup plus de sens pour eux. Sont également établies les lois du conseil de coopération.



Les règles de vie de la classe, illustrées par les enfants



Les règles du conseil affichées au tableau

- ✓ Avant le conseil de coopération, l'enseignant(e) ou des élèves de charge relèvent tous les petits papiers du tableau et établissent l'ordre du jour. Ce dernier est écrit au tableau et dans la farde du conseil de coopération (voir annexe n°2).
- ✓ Le rôle du président est assuré par l'enseignant(e) lui (elle)-même lors des premiers conseils. Ensuite, cette fonction peut être remplie par un élève. Toutefois, plus les enfants sont jeunes, moins il sera évident pour eux d'assumer ce rôle. Mais si un enfant volontaire apparaît comme particulièrement dégourdi, cela est toujours possible. Dans ce cas, soit le président en fonction choisit son successeur, soit un vote est organisé préalablement au conseil.
- ✓ Le président dispose d'un secrétaire. Le secrétaire prend note des différentes prises de parole des enfants. A ce sujet, il est important de préciser aux enfants qu'ils sont en droit de ne pas parler. Ce n'est jamais une obligation.



Anaïs et son rôle de secrétaire

- ✓ Un enfant qui souhaite prendre la parole lève la main. Celui-ci ne peut prendre la parole que lorsque le président ou un camarade lui a donné le bâton de parole.



Le président donne la parole à l'aide du bâton de parole

- ✓ Déroulement (voir annexe n°3) :
 - 1) Ouverture du conseil : rappel des règles du conseil par le président
 - 2) Prise de température de la semaine : comment va la classe ?
 - 3) Relecture des décisions du dernier conseil et évaluation de leur respect
 - 4) Félicitations et remerciements : l'enseignant(e) lit les félicitations et remerciements des enfants.
 - 5) Sujets à discuter
 - 6) Propositions
 - 7) Fermeture du conseil
- ✓ Comportement des enfants lors du conseil :

La décision d'attribuer à un enfant un « comportement gêneur » est à la discrétion du président. Un enfant a un « comportement gêneur » lorsque celui-ci ne respecte pas les règles du conseil, qu'il s'agisse de celles prononcées de manière explicite à

l'ouverture de chaque conseil ou celles de la charte du conseil affichées dans la classe. Au troisième avertissement, l'enfant n'a plus le droit de participer au conseil.

✓ Organisation de la prise de décision :

Si une décision est difficile à prendre, que les discussions tournent en rond, le président peut intervenir afin de mettre des mots sur la difficulté à décider, et reporter la discussion à un conseil ultérieur. Il ne faut user du vote qu'en ultime recours, c'est-à-dire si l'actualité du groupe exige une décision rapide.

Face à plusieurs propositions, il est possible de :

- chercher un consensus (qui satisfasse tout le monde). Cela est toutefois parfois difficile.
- reporter la décision au prochain conseil, laisser mûrir les réflexions.
- si un choix s'impose entre plusieurs propositions valables, organiser jusqu'à décision :
 - un tirage au sort
 - un vote à bulletin caché
 - un vote à main levée⁸

Prolongements :

Un prolongement possible est l'organisation de conseils de coopération rassemblant différentes classes d'un même cycle, par exemple, voire même toute l'école. Cela requiert une organisation particulière, un local très spacieux et une tournante en ce qui concerne les prises de parole mais cela est tout à fait possible.

Analyse, réflexion, questions :

- J'ai été frappée par l'engouement des élèves pour le conseil de coopération. Ils attendaient tous avec impatience cette réunion.
- Pour instaurer un conseil de coopération, il est très important d'être, en tant qu'enseignant(e), intimement convaincu de son efficacité et de son utilité. Les valeurs véhiculées grâce à ce conseil doivent faire partie de nos valeurs profondes en tant qu'enseignant(e). Il faut donc le mettre en place uniquement si cela correspond à notre choix d'approche pédagogique. Dans le cas contraire, celui-ci risque d'être abandonné à la moindre difficulté.
- Ce n'est pas évident d'instaurer un conseil de coopération. Cela demande du temps et il ne faut pas s'attendre à ce que celui-ci fonctionne tout de suite. Il faut être patient. Les enfants risquent de tester la solidité de l'institution, mais une fois cette phase dépassée, le conseil fonctionnera et deviendra le centre de la classe.
- C'est un choix difficile que de déléguer quelques-uns de nos pouvoirs aux enfants, leur donner leur mot à dire, mais il faut garder en tête que ceux-ci ne peuvent pas tout décider non-plus. Nous devons, en tant qu'enseignant(e) rester l'adulte référent, le capitaine du bateau. Et seul le capitaine sait où se rendre. C'est notre travail d'enseignant(e) : nous avons fait des études pour cela.

⁸ CONNAC Silvain (2013). Le conseil n'est pas un tribunal. *Animation et Education*, n°235-236, juillet-octobre, p. 56.

Il y a trois niveaux dans le conseil de coopération :

- 1) Les décisions que peuvent prendre les enfants eux-mêmes,
- 2) Les décisions pour lesquelles les enfants sont consultés pour finalement être prises par l'enseignant(e),
- 3) Les informations données par l'enseignant(e). Par exemple : « *Dans ma classe, je vous informe que personne ne va se servir du conseil pour accuser quelqu'un d'autre. On est en recherche. On souhaite que chaque enfant soit bien en classe.* ».

Nous sommes tout à fait en droit d'imposer nos valeurs.

- Le conseil de coopération est une manière de former les citoyens de demain, en habituant les enfants à fonctionner selon des principes démocratiques. Nous sommes au cœur de l'éducation à la citoyenneté et des compétences transversales relationnelles, qui selon moi, ne sont pas assez travaillées dans les classes maternelles et primaires.
- Le conseil de coopération prépare les enfants au monde du travail et à la collaboration avec les adultes. Par exemple, dans notre métier d'enseignant : nous sommes amenés à participer à des réunions d'adultes. Les personnes plus à l'aise dans ces réunions participent davantage à la prise de décision. Il est important de préparer les enfants à cela le plus tôt possible.
- La mise en place des messages clairs et leur intériorisation est très longue. Lorsque j'ai exposé à Danielle Jasmin que c'était un procédé qui était difficile à mettre en œuvre pour les enfants, celle-ci m'a répondu : « *Ce qu'il faut avoir en tête, c'est que mettre en place cette technique représente un travail d'équipe, d'école. C'est en effet plus difficile si cela se fait uniquement au sein d'une classe : les enfants sont en contact avec d'autres camarades dans la cour de récréation, d'autres enseignants et ne sont, dans ce cas, pas capables d'utiliser les messages clairs avec ces élèves et ces enseignants. Idem à la maison, ces enfants ne font pas de messages clairs : cela représente une grande difficulté car ceux-ci peuvent se dire que nous leur apprenons des choses qu'ils ne peuvent transférer dans leur vie en général, que cela « ne sert à rien ». A cela, il faut répondre que la classe est un petit milieu de vie, et à l'intérieur de celui-ci, nous procédons de cette manière. »*
- Parfois, les félicitations des enfants peuvent être très nombreuses et empiéter sur le reste de l'ordre du jour du conseil. Les enfants peuvent faire part de leurs félicitations à toute la classe, mais si cela est vraiment important que tout le monde le sache. Dans les cas contraire, il est possible par exemple, de donner trois minutes aux enfants pour se rendre auprès de leur(s) camarade(s) et le(s) féliciter de manière individuelle.

Annexe n°1 : technique des messages clairs

LES MESSAGES CLAIRS

Lorsque je suis content(e)

- 1) « *Ce que tu as fait m'a fait plaisir. Je veux te faire un message clair...* »
- 2) Je **décris le comportement agréable**.
Exemples : « *Quand tu joues avec moi...* »
« *Quand tu m'aides à travailler...* »
« *Quand tu me consoles...* »
- 3) J'**explique mon sentiment**, ce que je ressens.
Exemples : « *... ça me fait plaisir.* »
« *... ça me fait du bien.* »
« *... ça m'aide à faire attention.* »



Lorsque je souffre

Avant d'en parler au Conseil de coopération

- 1) « *Ce que tu as fait m'a fait souffrir. Je veux te faire un message clair...* »
- 2) Je **décris le comportement désagréable**.
Exemples : « *Quand tu te moques de moi...* »
« *Quand tu ris de moi...* »
« *Quand tu donnes des coups dans le banc...* »
- 3) J'**explique mon sentiment**, ce que je ressens.
Exemples : « *... ça me fait mal.* »
« *... ça me met en colère.* »
« *... ça m'aide à faire attention.* »
- 4) Je **vérifie si l'autre a compris** mon message.
« *As-tu compris ?* »
- 5) Mon camarade **répond** à la question.



Exemples de sentiments en mots

SENTIMENTS AGREABLES	SENTIMENTS DESAGREABLES
Je suis ... ou je me sens ... calme confiant(e) encouragé(e) fier(e) joyeux(se) heureux(se) optimiste rassuré(e) ravi(e) content(e) soulagé(e) surpris(e) J'ai ... hâte de ... espoir de ... envie de ...	Je suis ... ou je me sens ... en colère coupable découragé(e) déçu(e) frustré(e) impatient(e) inquiet(e) insatisfait(e) jaloux(e) malheureux(se) nerveux(se) triste seul(e) fatigué(e) énervé(e) J'ai ... de la peine mal peur honte

Annexe n°2 : exemple d'ordre du jour de la farde du conseil

Conseil de coopération du 28 mars 2014

Ordre du jour

- ☐ 1. Température de la semaine
- ☐ 2. Félicitations et remerciements
- ☐ 3. Problèmes avec les sacs de gymnastique
- ☐ 4. Oubli de la boîte à tartine dans la classe
- ☐ 5. Activités sur le temps de midi
- ☐ 6. Souci avec les fardes
- ☐ 7.
- ☐ 8.

Compte rendu

Température de la semaine : 12 soleils, 9 nuages, 4 pluies

Félicitations et remerciements

Problèmes avec les sacs de gymnastique : difficulté pour Alice qui a la charge de les remonter en classe après la gym : ils sont lourds et certains élèves ne les déposent pas au bon endroit, en bas des escaliers, à droite. Solution trouvée en consensus : les enfants s'engagent à déposer leur sac de gym au bon endroit. Zoé et Anaïs vont aider Alice à les remonter.

Oubli de la boîte à tartine dans la classe : Diego reconnaît qu'il est distrait. Pour l'aider, Louis-Victor et Tom C. vont le lui rappeler gentiment chaque midi.

Activités sur le temps de midi : la majorité des élèves s'ennuient durant le temps de midi. Ils voudraient faire des activités tous les jours. Discussion : cela demanderait une surveillance de chaque instant alors qu'en tant qu'enseignant(e), nous avons aussi besoin de souffler. Décision : organisation d'un cours de danse vendredi prochain, sur le temps de midi. Mademoiselle Yasmine, Zoé et Alice proposeront deux chorégraphies. Présence non-obligatoire mais si l'on vient, c'est pour participer, car sinon, risques de venir juste pour « se moquer ».

Souci avec les fardes que les enfants mettent à leurs pieds et qui tombent toujours. Cela empêche de bien circuler en classe. Plusieurs propositions des enfants et vote : mettre un sac au crochet du banc (mais risque de bruit) (2 voix), les placer en dessous de sa chaise plutôt qu'à côté du banc (14 voix), les laisser à l'endroit où elles sont actuellement en faisant attention qu'elles restent bien droites (9 voix). Résultat : nous les placerons en dessous des chaises. Réévaluation la semaine prochaine au conseil.

Annexe n°3 : déroulement du conseil de coopération et mots prononcés par le président

Déroulement

Ouverture du Conseil

Président : « *Le Conseil de coopération est ouvert.
Je serai la présidente et je présente les règles du Conseil.
On ne se moque pas, on écoute celui qui parle,
on demande la parole et je la donnerai d'abord à ceux qui ne parlent pas
beaucoup. Les « gêneurs » trois fois ne pourront plus participer. »*

Prise de température de la semaine

Président : « *Prise de température de la semaine. »*
Les personnes satisfaites font un soleil (doigts écartés), les peu satisfaites
un nuage (poing fermé) et les autres la pluie (main vers le bas). S'il y a
beaucoup de nuages et/ou de pluies, nous en discutons.

Rappel des décisions du dernier Conseil

Président : « *Les décisions du dernier Conseil. »*
Les décisions du dernier Conseil sont lues par le secrétaire. Ensuite, nous
vérifions si ces décisions sont appliquées, respectées.
Président : « *C'est fait » ou « ce n'est pas fait ».*

Félicitations et remerciements

Président : « *Qui a des félicitations ou des remerciements? ».*
Le président lit les félicitations et remerciements du journal mural. Il donne la
parole à la personne qui félicite/remercie et à celle qui est félicitée/remerciée.

Je veux parler de...

Président : « *Qui veut parler de quelque chose?* »

Le président lit les étiquettes et donne la parole aux personnes concernées.

Si celles-ci parlent d'un camarade ou de l'institutrice, ces derniers ont un droit de réponse.

Président : « *La parole est à ...* ».

En cas d'accord trouvé, le président passe.

Sinon, le Conseil prend une décision.

Si l'objet de la discussion est un détail, le président dit « *tas de sable* ».

Je propose...

Président : « *Qu'avons-nous à dire pour que la classe fonctionne mieux?* »

Le président lit les propositions, donne la parole et organise des votes si nécessaire.

Fin du Conseil

Président : « *On relit les décisions d'aujourd'hui.* »

Le secrétaire relit ce qui est inscrit dans le compte rendu du Conseil.

Président : « *Le Conseil de coopération est terminé/fermé* ».

Les comportements dérangeurs

Président : « *Untel, comportement dérangeur 1 fois.* » - « *Untel, comportement dérangeur 2 fois.* » - « *Untel, comportement dérangeur 3 fois, tu ne peux plus parler ni voter.* »